

SUBVENTIONS JEUNES ACCORDEES PAR LA LIGUE POUR 2024

MERITE ECOLES DE GOLF : voir les barèmes dans le tableau excel (site de la ligue) – Le montant Mérite Ecoles de Golf à 10000€.

ECOLE DE GOLF PERFORMANCE : subvention attribuée aux 5 premières écoles de golf au mérite régional finale, signataires de la charte (cf. ci-après) selon le barème suivant : enveloppe de 6000€
1^{ère} : 1600 € ; 2^{ème} : 1400 € ; 3^{ème} : 1200 € ; 4^{ème} : 1000 € ; 5^{ème} : 800 €



SYNTHESE AIDES DE LIGUE 2024

ffgolf[®]

Fédération française de golf

Modifications et nouveautés identifiées en rouge

Bénéficiaire	Objet	Conditions d'attribution	Démarche	Montant
Ecole de Golf	Ordre du mérite des écoles de golf	- En fonction du classement élaboré par la ligue et affiché sur le site rubrique "jeunes/écoles de golf", pour les U12 : ne sont pas retenus les points des sélectionnés interligues U12 qui n'honoreraient pas leur sélection	<i>Attribution effectuée en fin d'année</i> (-50% si pas d'inscription à l'interclubs jeunes)	Enveloppe de 10000€
Ecole de Golf	Ecoles « performance »	A condition d'avoir adhéré au "Label sportif Ecole de Golf FFGolf" , d'avoir signé et appliqué la charte « école de golf performance de ligue 2024 » et d'être classée dans les 5 premiers au mérite régional des écoles de golf	Attribution aux 5 premières écoles de golf effectuée en fin d'année (somme en fonction du classement) (-25% par item de la charte non respecté)	Enveloppe de 6000€
Ecole de Golf	Prorata de l'évolution des licences jeunes (- de 12 ans)	- En fonction du pourcentage de l'évolution des licences jeunes dans votre club	<i>Pourcentage subvention/Evolution licences jeunes :</i> 120% de la subvention /évolution > 20% 110% de la subvention /évolution > 10%	Enveloppe maximum de 1000€
Ecole de Golf	Charte Transition Ecologique	A condition d'avoir signé et appliqué la charte « transition écologique des écoles de golf de Ligue »	<i>Attribution aux clubs signataires et ayant appliqué les actions présentes dans la charte.</i>	200 euros par club 100 euros chaque item.

<p>Joueurs (ses) cibles fédérales (CRE) année (nés en 2009 ou après) Le défraiement des partenaires d'entraînement préalable ment identifiés sera statué après cloture du budget 2024.</p>	<p>- Performances en Grands Prix : compétitions classées 10 et moins et A à G; hors de son club de licence</p> <p>- Performances en compétitions U16 : Grands Prix Jeunes U16</p> <p>- Internationaux</p>	<p>- En fonction du classement obtenu dans la compétition, en privilégiant les épreuves en ligue en cas de même date hors ligue (voir conditions contrat et recommandations ETR)</p> <p>- En fonction du classement obtenu dans sa catégorie en privilégiant les épreuves en ligue en cas de même date hors ligue (voir conditions contrat et recommandations ETR)</p>	<p>Demande écrite sous 2 semaines Remboursements par la ligue à la clôture du ranking national de décembre sous réserve d'être licencié dans un club de la ligue PDL l'année suivante</p> <p>(formulaire & barème en annexe 1)</p> <p>Demande écrite sous 2 semaines Remboursements par la ligue à la clôture du ranking national sous réserve d'être licencié dans un club de la ligue PDL l'année suivante</p> <p>(formulaire & barème en annexe 1)</p>	<p>10000 €</p>
<p>Joueurs (ses) MEMBRES DU CRE (Centre régional d'Entraînement)</p>	<p>Contrats d'objectifs signés par les joueurs et familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Critères DTN - Sélections équipe de France 	<p>Atteindre le ou les objectifs de progression fixé en début d'année contractuellement avec l'Equipe Technique Régionale et sous réserve de respecter le contrat qui lie le joueur et la Ligue</p>	<p>Présentation d'un justificatif établi par l'enseignant <i>Règlement effectué au joueur à la clôture du ranking national)</i></p>	<p>Critères atteint :</p> <p>Moyenne de scores 6 mois : 80 euros</p> <p>Ranking national : 80 euros</p> <p>Double critère : 200 euros</p> <p>Sélection Equipe de France 150€</p>
<p>Joueurs (ses) jusqu'à catégorie U14</p>	<p>- Championnats de France jeunes (U12, benjamins)</p>	<p>- Bourse de cours de pro versée au jeune en fonction des résultats (cut passé = 150€ (x2 si 1^{ère} année) maximum + 100€ maximum / match gagné) sous réserve d'être licencié</p>	<p>-Attribution effectuée aux parents en décembre et sur justificatif du pro et projet validé par l'entraîneur régional</p>	<p>Maximum enveloppe de 3000 €</p>

(nés en 2010 ou après)	- Aide à l'hébergement au Championnat de France des Jeunes U14 pour la phase des match play uniquement	dans un club de la ligue PDL l'année suivante -50€ forfaitaires par jour de compétition après le CUT (hors qualification)	-sur présentation à la ligue des justificatifs de frais d'hébergement	50€/jour de compétition après le passage du CUT
U12	Jeune prometteur ciblé par l'ETR	Si projet d'entraînement écrit par le pro du club et sur validation de l'équipe technique régionale <u>et pour les U12 à condition d'honorer la qualification à l'Interligues</u>	Présentation d'un justificatif établi par l'enseignant (règlement effectué au joueur)	Bourse individuelle de cours De 150€
Jeunes scolaires	Intégration de jeune scolaire dans l'école de golf	Convention entre club et établissement scolaire	Demande à la ligue en fin année scolaire (formulaire en annexe 2)	50 € par jeune
Joueurs jusqu'à Poussins 2ème année (U12) (nés en 2012 et après)	Remboursement total de la 1^{ère} licence U12	Création de licence U12	Envoyer à la ligue : -la photocopie de la licence 2024 -1 enveloppe timbrée à son adresse	21€
Seniors de 60 ans et plus (nés en 1964 et avant)	Remboursement à 50% de la 1^{ère} licence	Création de licence adulte	Envoyer à la ligue : -la photocopie de la licence 2024 -facture ou reçu de paiement -1 enveloppe timbrée à son adresse	30€
Féminin es de tout âges	Remboursement à 50% de la 1^{ère} licence	Création de licence adulte	Envoyer à la ligue : -la photocopie de la licence 2024 - facture ou reçu de paiement -1 enveloppe timbrée à son adresse	30€
CLUBS	Occupation de terrain pour épreuve de ligue adultes sur golf 18 trous Occupation sur golf pitch&putt	<ul style="list-style-type: none"> Compétitions individuelles en week-end <u>par jour de compétition :</u> moins de 50 participants : 600 €, de 50 à 80 participants : 800 €, de 80 à 100 participants : 1000 €, plus de 100 participants : 1100 € Compétitions par équipes en week-end <u>par jour de compétition :</u> de 2 à 5 équipes : 600 €, de 6 à 10 : 700 €, de 11 à 20 : 900 € et plus de 21 : 1100 € 	Facture à adresser à la ligue sous 2 semaines	

	Compétitions et stages jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • 400 € pour la journée • Mise à disposition gracieusement 		
Comités départementaux	Projets des comités départementaux		Acompte versé de 50% en mars et solde variable en décembre en fonction des actions réalisées	Enveloppe de 12000 € + 4000 € pour actions complémentaires validées par la Ligue
Etablissements scolaires publics privés	Aide à la création ou au renouvellement d'animations golf au sein des associations sportives des établissements du secondaire, public et privé	-Participation aux compétitions régionales UNSS & UGSEL -Signature d'une convention établissement scolaire - golf -Bilan sportif	Attribution à postériori sur présentation des documents visés par le chef d'établissement et le gestionnaire du golf	Frais d'utilisation des installations à concurrence de 200 € par établissement.
USEP UNSS UGSEL FFSU	Aide aux déplacements en compétitions scolaires officielles	Convention entre ligue et directions concernées et sous réserve de la tenue à minima d'une réunion de la commission mixte régionale (CMR) et de l'atteinte des objectifs fixés.	Facture détaillée à adresser en fin d'année scolaire	50% des frais plafonnés à 500 € par DR